Initiatives ministérielles

gements qui se produisent, et je crois que notre réforme est bonne et positive, d'autant plus qu'on s'en va maintenant vers la formation des travailleurs, et c'est important!

M. Pronovost: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques à mon collègue qui a fait un excellent travail, tout le monde l'a reconnu, en présidant le comité parlementaire sur cette question très importante du projet de loi C-21, et en particulier sur cet aspect-là du niveau des taux de chômage qui, à mon sens, apparaît très important. Beaucoup de gens nous ont dit dans le passé qu'il ne fallait pas tenir compte des régions plus défavorisées parce que dans les régions, comme à Montréal ou à Toronto, il y avait quand même des chômeurs qui existaient. Cependant, une chose a été bien claire et bien précise dans la remarque de mon collègue, et ce que j'ai apprécié en particulier, c'est le fait de dire que oui, c'est vrai que dans les grandes villes au Canada, il y a du chômage, comme il y en a dans les autres régions, mais, cependant, le bassin d'emplois qui sont disponibles dans les grandes villes est de très loin supérieur toutes proportions gardées au bassin d'emplois qui sont disponibles dans les plus petites villes ou dans les villages du pays. J'aimerais peut-être que notre collègue nous donne l'exemple et nous parle de sa circonscription qui est située dans une région très dynamique du Québec, là où il y a du chômage qui existe comme dans d'autres régions de la province, cependant, pour expliquer comment, pourquoi quelqu'un qui reste dans une région périphérique du Québec peut avoir plus de difficulté à court terme à se trouver un emploi comparativement au même citoyen avec le même degré d'instruction, avec les mêmes diplômes, dans une région comme celle de Montréal ou de Ouébec.

M. Blackburn (Jonquière): Je remercie mon collègue de son commentaire et c'est absolument exact lorsque vous parlez de tenir compte du taux de chômage régional. Vous savez, si vous êtes à Terre-Neuve, c'est un des coins du pays où j'ai remarqué qu'il y avait un peu plus de difficulté, les gens dans cette province, eux, ne seront pratiquement pas affectés par la présente réforme puisque dans plusieurs villes, le taux de chômage est audessus de 15 p. 100. Si, par contre, vous êtes à Toronto, c'est entre 3,5 et 3,7 p. 100. Eux, avec la nouvelle réforme, ils devront travailler, au lieu de 14 semaines comme avant, 20 semaines. Si on regarde dans ma région du Sagenay-Lac-Saint-Jean, si je me base sur les statistiques présentes qui sont aux alentours de 12 p. 100, les gens devront travailler 13 semaines dorénavant pour bénéficier de l'assurance-chômage. Je signalerai également. . . Il s'en vient une réforme des régions économiques. Je pense que tout le monde s'y attend. Il y a des difficultés de ce côté-là puisque souvent la façon dont c'est fait, cela pénalise certains secteurs. Il y aura une réforme bientôt là-dessus et certaines régions seront

peut-être plus avantagées que d'autres ou du moins cela va tenir compte de ce taux de chômage régional.

• (1650)

Je voudrais peut-être ajouter quelques mots, si mon collègue me le permet, au sujet de l'assurance-chômage et des fonds que nous avons.

Monsieur le Président, vous savez, on aurait aimé mieux, nous aussi, prendre un montant de 800 millions de dollars additionnel. Notre dette, vous savez où elle est rendue? Elle est rendue à 324 milliards de dollars, actuellement. Et, lorsqu'une dette coûte 100 millions de dollars d'intérêt par jour, presque 100 millions de dollars par jour, il faut y voir. Et 100 millions de dollars par jour, ce que cela représente, monsieur le Président, c'est comme si, aujourd'hui, je prenais une liste de 5 000 noms, que je pigeais au sort 5 000 Canadiens ou 5 000 Canadiennes, et que notre gouvernement leur ferait parvenir un beau chèque de 20 000 \$.

C'est cela que représente la somme de 100 millions de dollars d'intérêt par jour. Et je pourrais recommencer comme cela à chaque jour, avec une nouvelle liste de 5 000 noms. Imaginez-vous dans quelle situation nous sommes, comme pays! Il faut y voir, il faut administrer, il faut gérer, et c'est ce que nous avons fait avec la réforme d'assurance-chômage. Nous avons pris 1.4 milliard de dollars à l'intérieur du fonds et nous l'avons réaménagé autrement en tenant compte des nouveaux besoins et en tenant compte de la réalité canadienne.

[Traduction]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon vis-à-vis avait parlé plus tôt des modifications à l'assurance-chômage reliées à l'Accord de libre-échange, en tentant de faire une comparaison entre les deux régimes au Canada et aux États-Unis.

Il a alors dévoilé le programme caché du gouvernement dans les modifications législatives prévues en vertu du projet de loi C-21. En l'occurrence, nous réduisons de 800 millions de dollars les sommes que le gouvernement verse dans la Caisse d'assurance-chômage. Ce faisant, le gouvernement cesse de participer activement au financement du programme. Mon vis-à-vis a déclaré que le taux de participation du gouvernement américain est nettement inférieur à celui du gouvernement canadien. C'est là le fondement même de son argumentation.

Le fait est que les modifications législatives prévues dans ce projet de loi sur l'assurance-chômage tendent à harmoniser les régimes canadien et américain, à rendre notre régime moins généreux, afin qu'il se rapproche de celui de nos voisins du Sud. Selon moi, ces modifications découlent directement de l'Accord de libre-échange. Comme nous le savons tous, le régime d'assurance-chômage a été considéré pendant bien longtemps par nos homologues américains comme une pratique commerciale potentiellement inéquitable, lorsqu'on aborde la